## UN RECOURS COLLECTIF CONTRE LE PROJET DE MÉTHANISEUR

La Sepanso 64 et Anim'Ousse-ère ont rejoint le Collectif antiméthanisation industrielle (CAMI) Pau-Est pour déposer un recours collectif auprès du tribunal administratif de Pau.

Malgré le recours gracieux effectué cet été par le Collectif antiméthanisation industrielle (CAMI) Pau-Est auprès de la préfecture pour demander l'annulation du permis de construire du projet d'usine de méthanisation sur Artigueloutan (nos éditions du 4 juillet et du 20 août), un arrêté préfectoral a autorisé l'exploitation du méthaniseur par la SAS Méthagri Pau-Est.

À l'issue de cette décision, le CAMI a été rejoint par deux autres associations de défense de l'environnement, la Sepanso 64 et Anim'Ousseère (spécialisée dans la surveillance de la rivière Ousse-des-Bois et ses affluents), afin de déposer, en janvier, un recours collectif auprès du tribunal administratif de Pau, sous conseil de leur avocat Me Vincent Poudampa, demandant l'annulation de l'arrêté préfectoral d'autorisation environnementale de ce projet.

Même si ces associations indiquent « ne pas être opposées à la méthanisation », elles dénoncent aujourd'hui « un projet de méthaniseur à taille industrielle qui n'est pas maîtrisé et risque d'engendrer des dangers sanitaires pour les populations, des risques d'accidents élevés et



Les associations CAMI Pau-Est, Sepanso 64, Anim'Ousse-ère et leur avocat Me Poudampa devant le terrain d'implantation du site. company colors

donc des impacts environnementaux graves ».

Les principaux arguments avancés dans leur recours sont l'intégration du Domaine de Sers dans le projet alors qu'il ne respecte ni les critères géographiques ni le contexte d'unité agricole défini dans le cahier des charges de la SAS Méthagri. Ainsi que la contestation du reclassement de 500 mètres d'un ruisseau (versant de l'Oussère) en fossé et qui traverse le terrain où doit s'implanter l'usine de méthanisation. Selon Gilbert Voiement, président d'Anim'Ousse-ère, « ce ruisseau étant un affluent de l'Ousse-des-Bois et donc du Gave de Pau, sa pollution aura des conséquences environnementales sur toute l'agglomération paloise ». Ces trois associations espèrent, par leur recours et au regard « des manquements importants sur la préservation de l'environnement et de toutes les conséquences que cela peut engendrer », que le projet de méthaniseur par la SAS Méthagri soit totalement abandonné.